



frais deductibles du revenu locatif

Par **jeanherve**, le **22/08/2019** à **16:56**

Bonjour

je suis gérant d'une SCI qui possède un immeuble d'habitation loué en vide .

J'en suis l'actionnaire principal a 98%

Je rénove moi-meme les logements et parfois avec l'aide d'un salarié que je prends en CDD .

Jene suis pas salarié de la SCI ni durant les travaux.

Je voulais savoir je se puis déduire mes frais kilométriques ainsi que mes notes de repas pour aller a l'immeuble lorsque je le rénove .

Je vous remercie par avnce de votre réponse